Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Indemnités renouvellement ass france travail.

Par Jpp59242

Bonjour.
J aurai s'il vous plaît besoin d aide concernant le renouvellement de mon ass France travail.
J ai contacté leur service mais ils ne sont pas très clair sur la réponse.
Je perçois l'ass de France travail et celle ci arrive a terme.
J ai donc fait une demande de renouvellement dans laquelle il faut déclarer ses ressources sur une période de 12 mois.
J ai donc déclaré ma pension d'invalidité mais pas l'are que j'ai touché a une période en même temps que ma pension d'invalidité et ni ass que je touche actuellement en même temps que ma pension d'invalidité puisse que France travail ne demande pas dans le formulaire de déclarer les indemnités chômage étant donné qu'ils ont déjà ces informations
Ma question est : est ce que pour le calcul du renouvellement de l'ass ,ils prennent en compte mes indemnités chômage are et ass perçu pendant cette période de 12 mois pour étudier le renouvellement ou uniquement ma pension d'invalidité.
D'avance merci pour votre réponse.
Cordialement
Jean Pierre